



## Que faire si vos compétences retiennent l'attention d'un recruteur ?

Au moment de l'embauche, vous devrez fournir à votre employeur :

- **une attestation d'éligibilité** mentionnant votre adresse (vous pouvez vous la procurer sur votre espace personnel Pôle emploi, auprès de votre conseiller ou auprès de votre mission locale) ;
- **un justificatif de domicile**. Les adresses mentionnées sur le justificatif de domicile et sur l'attestation doivent être identiques.

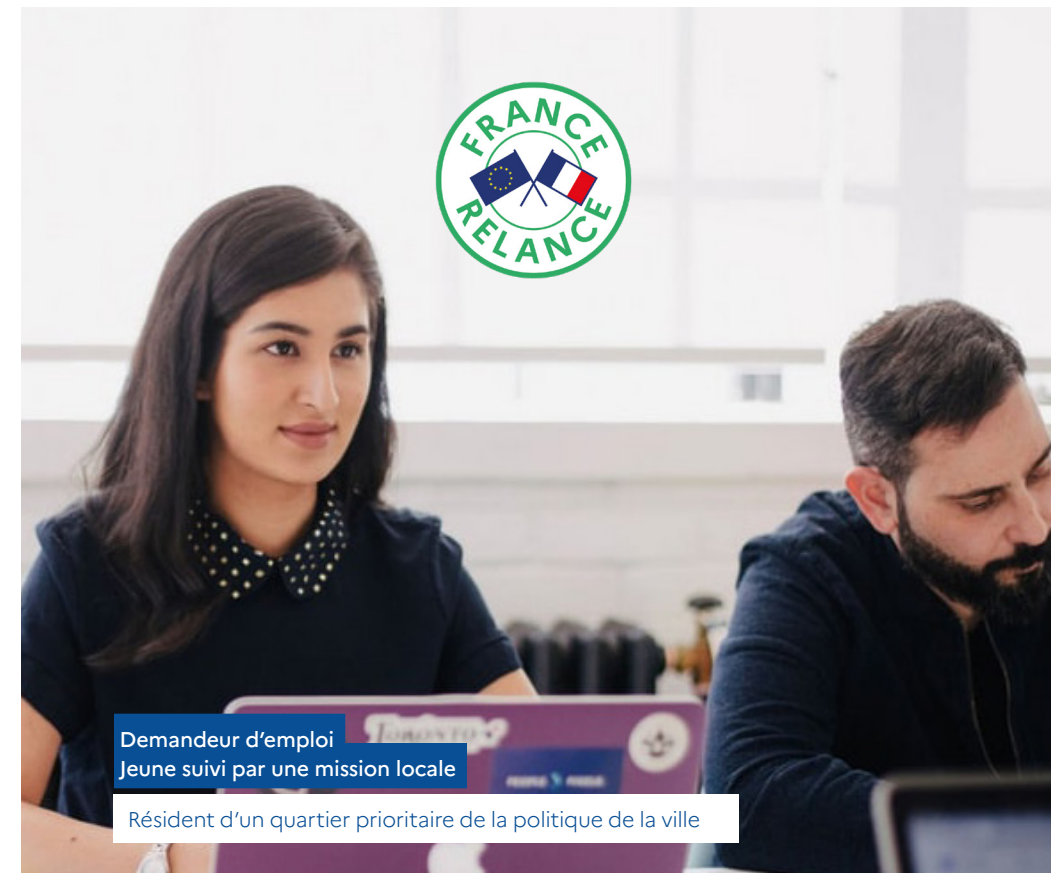
☛ Votre employeur devra effectuer une demande d'aide en utilisant le formulaire disponible sur : [travail-emploi.gouv.fr/emplois-francs/](http://travail-emploi.gouv.fr/emplois-francs/) Il devra l'envoyer à Pôle emploi au plus tard 3 mois après la signature du contrat de travail.

Pour en savoir plus

[www.travail-emploi.gouv.fr/emplois-francs/](http://www.travail-emploi.gouv.fr/emplois-francs/)

ou adressez-vous à votre conseiller Pôle emploi ou à votre mission locale

© Conception : ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion/DGEFP • 2020 ; photographies : Adobe Stock/Shutterstock/Unsplash



Demandeur d'emploi  
Jeune suivi par une mission locale

Résident d'un quartier prioritaire de la politique de la ville

## Connaissez-vous les emplois francs+ ?

Ils facilitent votre embauche !

Votre embauche peut rapporter à votre employeur

jusqu'à **17 000 €**

# Vous avez moins de 26 ans et vous cherchez un emploi ?

Vous résidez dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ?

Sachez que votre embauche en CDI ou CDD d'au moins 6 mois en emploi franc+ donne droit à une aide financière à votre employeur. Cette aide peut être un plus pour vous démarquer d'un autre candidat.

## QUELS QUE SOIENT VOTRE DIPLÔME ET VOTRE TEMPS DE TRAVAIL,

pour un contrat signé entre le 15 octobre 2020 et le 31 janvier 2021, vous pouvez être embauché en emploi franc+

### 4 CONDITIONS



1

Résider dans un quartier prioritaire de la politique de la ville

#### À noter !

Seule votre adresse compte : pour savoir si le quartier dans lequel vous résidez vous rend éligible à l'aide « emploi franc+ », il vous suffit de renseigner votre adresse sur ce site : <https://sig.ville.gouv.fr/recherche-adressesqp-polville>



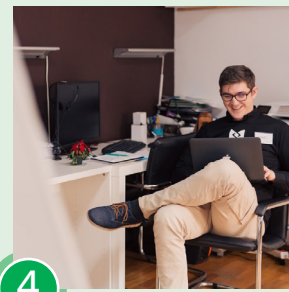
2

Être embauché en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois



3

Être demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi ou adhérent à un contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou suivi par une mission locale



4

Avoir moins de 26 ans à la date de signature du contrat de travail

#### À noter !

Vous remplissez l'ensemble de ces conditions, à l'exception de l'âge ? Vous êtes quand même éligible à l'emploi franc, seul le montant de l'aide versée à votre employeur change !

## À COMPÉTENCES ÉGALES, votre quartier c'est votre atout !



MONTANT DE L'AIDE  
pour une embauche à temps plein

en CDI	en CDD d'au moins 6 mois
<b>17 000 €</b> sur 3 ans (7 000€ la 1 <sup>re</sup> année et 5 000 € les années suivantes)	<b>8 000 €</b> sur 2 ans (5500€ la 1 <sup>re</sup> année, 2500€ l'année suivante)

Ces montants sont proratisés en fonction du temps de travail et de la durée du contrat.

## TOUTES LES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS,

quel que soit leur lieu d'implantation, peuvent bénéficier de **l'aide pour l'employeur**.

Sont exclus : les particuliers employeurs et les employeurs publics.



Mon employeur m'a parlé des « emplois francs » et il m'a proposé un CDD de 6 mois, qui a abouti à un CDI. Ça change complètement les perspectives : ça m'a permis de me projeter dans mon emploi.

Ivette P., dessinatrice industrielle, recrutée en emploi franc



# Bénéficiaire de l'aide emploi franc+, c'est simple !

## QUELLE EST LA PROCÉDURE À SUIVRE ?

- Vérifiez que la personne que vous souhaitez embaucher réside bien en QPV, et a moins de 26 ans.
- Renseignez son adresse sur :  
<https://sig.ville.gouv.fr/recherche-adresses-qp-polville>
- Si l'adresse est bien éligible, remplissez le formulaire de demande d'aide, disponible sur [travail-emploi.gouv.fr/emplois-francs/](http://travail-emploi.gouv.fr/emplois-francs/)
- Envoyez-le à Pôle emploi au plus tard 3 mois après la signature du contrat de travail.

### N'oubliez pas de joindre

- Une attestation d'éligibilité à l'emploi franc qui vous sera remise par le candidat que vous souhaitez embaucher. Elle pourra être obtenue par celui-ci auprès de Pôle emploi ou d'une mission locale.
- Un justificatif de domicile.

### ATTENTION

Les adresses mentionnées sur le justificatif de domicile et sur l'attestation doivent être identiques.

## POUR QUI ET QUAND L'AIDE EST-ELLE VERSÉE ?

Sur présentation d'un justificatif de présence du salarié, Pôle emploi vous versera l'aide tous les 6 mois, à partir de la date d'exécution du contrat.

Pour être accompagné dans vos démarches ou vos recherches de candidats, vous pouvez appeler le service employeurs de Pôle emploi au 3995 ou prendre contact avec une mission locale

Pour en savoir plus  
[travail-emploi.gouv.fr/emplois-francs/](http://travail-emploi.gouv.fr/emplois-francs/)

© Conception : ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion/DGEFP • 2020 ; photographies : Adobe Stock/Shutterstock



Chef d'entreprise / Responsable d'association

Vous souhaitez recruter ? Pensez aux  
**emplois francs+ !**

jusqu'à  
**17 000 €**

quel que soit votre lieu  
d'implantation

# Les emplois francs+ facilitent vos recrutements !

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018, l'emploi franc vous permet de bénéficier d'une prime à l'embauche pour le recrutement en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois d'un résident d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

! **Dans le cadre du plan 1jeune1solution, le montant de l'aide est boosté pour les jeunes de moins de 26 ans pendant 3 mois.**

## MONTANT DE L'AIDE pour une embauche à temps plein

en CDI	en CDD d'au moins 6 mois
<b>17 000 €</b> sur 3 ans (7 000€ la 1 <sup>re</sup> année et 5 000 € les années suivantes)	<b>8 000 €</b> sur 2 ans (5500€ la 1 <sup>re</sup> année, 2500€ l'année suivante)

Ces montants sont proratisés en fonction du temps de travail et de la durée du contrat.

### À noter !

L'emploi franc+ concerne les contrats signés **entre le 15 octobre 2020 et le 31 janvier 2021.**

## QUELS EMPLOYEURS PEUVENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

**Toutes les entreprises et toutes les associations** peuvent bénéficier de l'aide, à l'exception des particuliers employeurs et des employeurs publics (y compris les établissements publics administratifs et les établissements publics industriels et commerciaux).

La logique des emplois francs est attachée au lieu de résidence de la personne recrutée. Quelle que soit l'adresse de votre entreprise ou de votre association, vous pouvez bénéficier de l'aide.



C'est un super coup de pouce pour une jeune entreprise comme nous au niveau de la trésorerie.



Romane M. cheffe d'entreprise

## QUELLES SONT LES CONDITIONS À REMPLIR ?

1. Embaucher un demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi, un adhérent à un contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou un jeune suivi par une mission locale, qui réside dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.
2. La personne recrutée doit avoir moins de 26 ans à la date de signature de son contrat.
3. Embaucher cette personne en CDI ou en CDD de 6 mois minimum.
4. Ne pas embaucher une personne ayant fait partie de l'entreprise dans les 6 mois précédant la date d'embauche.
5. Ne pas avoir procédé, dans les 6 mois précédant l'embauche, à un licenciement pour motif économique sur le poste à pourvoir.

### À noter !

Si ces conditions sont remplies, vous pouvez recruter un salarié en emploi franc+ :

- quel que soit son niveau de diplôme ;
- quel que soit son temps de travail au moment de l'embauche ;
- quelle que soit sa rémunération au moment de l'embauche.

### BON À SAVOIR !

**la personne que vous recrutez remplit l'ensemble de ces critères, à l'exception de l'âge ?**

Vous pouvez quand même bénéficier de l'emploi franc : seul le montant de l'aide change.

